



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 10 mai 2021  
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

## Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	3

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 15 avril 2021.

➤ Accord à l'unanimité

### 2. Délibération pour numéroté trois parcelles rue du Contre Canal.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de créer un numéro de rue pour trois parcelles situées **rue du Contre Canal** sur la Commune.

En conséquence, il propose de numéroté les parcelles qui constituent une seule parcelle, comme suit :

sections **B 404 - B 445 et B 443** au n° 24 bis

➤ Accord à l'unanimité

### 3. Délibération pour numéroté trois parcelles rue du puits.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de créer un numéro de rue pour trois parcelles situées **rue du Puits** sur la Commune.

En conséquence, il propose de numéroté les parcelles comme suit :

- Section A 1208 au n° 19
- Section A 1209 au n° 21
- Section A 1210 au n° 23

➤ Accord à l'unanimité

#### 4. Délibération pour décision modificative n°1 au Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M 14 / 2021, pour permettre le paiement d'une facture pour l'acquisition d'un compteur triphasé à destination de la cellule n°5 – rue des Prades en Zone Artisanale ; non prévue à l'opération 13 « Acquisition de matériel » de la section d'investissement.

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M14 2021 de la façon suivante :

##### Investissement ⇨

##### **Opération 33 – Aménagement Sécurité Traverse Agglo (Côte Vieille).**

- 2315-33 - Install Mat et Outillage (-) 479.00 €

##### **Opération 13 – Acquisition de matériel.**

- 2158-13 – Autres install. Mat. et outillage (+) 479.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

#### 5. Délibération pour déclassement du domaine public de bandes de terrain en vue de leurs cessions.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal la régularisation des emprises sur le domaine public communal des bandes de terrain suivantes :

- Emprise de 13,75 m<sup>2</sup> en nature de terrasse ouverte pavée en façade d'une habitation sise 5 place de la Mairie – 11120 Ventenac-en-Minervois.
- Emprise de 19,40 m<sup>2</sup> devant une habitation sise 2 rue de Tivoli – 11120 Ventenac-en-Minervois.

Il soumet à l'Assemblée la possibilité de déclasser ces bandes de terrain du domaine public communal en vue de les reclasser dans le domaine privé préalablement à leurs cessions.

➤ **Accord à l'unanimité**

#### 6. Délibération pour calcul du montant de la redevance 2021 pour occupation du domaine public routier et non routier des réseaux et ouvrages Télécom (RODP).

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de solliciter le paiement de la RODP 2021 selon le calcul suivant :

Année 2021	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> ) <b>1 armoire à 1.50m<sup>2</sup></b> <b>1 borne pavillonnaire</b> <b>0.50 m<sup>2</sup></b>
	Souterrain 7.656 km	Aérien 2.072 km		
Domaine public <u>routier</u> communal	41.26 €	55.01 €	Non plafonné	27.50 €
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1341.52	1341.52	Non plafonné	871.99

Calcul de la redevance 2021 :

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

#### **ARTERES**

**Artères du domaine public routier :**

En souterrain : 41.26 € X 7.656 kms = **315.89 €**

En aérien : 55.01 € X 2.072 kms = **113.98 €**

#### **INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES**

1 Armoire Technique (1m2) : 27.50 € x 2 = **55.00 €**

#### **MONTANT DES REDEVANCES 2021:**

▪ 315.89 + 113.98 + 55 = **484.96 € pour l'année 2021**

➤ **Accord à l'unanimité**

#### **7 . Délibération pour occupation à titre gracieux du logement de la Poste par les membres de l'Association « Aventure Pluriel ».**

Monsieur le Maire propose à son assemblée, de mettre à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », qui est en charge de la restauration de la péniche « Marie -Thérèse », à titre gratuit, du 15 mai 2021 au 31 décembre 2021, l'appartement sis 2 rue de la Fontaine à Ventenac-en-Minervois pour permettre de loger le personnel œuvrant sur la péniche.

➤ **Accord à l'unanimité**

**Fin de séance 20 h 00**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**

